

purent s'en libérer. Corneille Veyder et, après lui ses enfants, se regardèrent comme engagistes et amodiateurs non seulement de Malberg, mais encore de Mehr- et de Bettenfeld, de Messerich, de Stedheim et d'une cense à Bourscheid. ¹³¹⁾

C'étaient, selon un testament de leur mère Catherine Hirschen passé à Arlon le 15 mars 1661, outre Marie-Cécile, alors mariée au lieutenant-prévôt Jean-Antoine Beyer: 1° Anne-Marguerite, épouse de Caspar Schinbein, bourgeois, puis échevin à Trèves; 2° Jean-Henri, qui avait succédé à son père comme officier de Malberg; 3° Elisabeth, épouse de Salentin Knodt; 4° Christophe, maître de postes à Bickendorf et seigneur du lieu, en même temps officier de Mehr- et Bettenfeld. ¹³²⁾

Ces oncles et tantes ne semblent pas s'être souciés des enfants que Marie-Cécile avait eus de son premier mari. Jean-François Beyer, l'ainé, d'abord enseigne au régiment Vanderstraeten, poste qu'il abandonna à son cadet, prit du service dans les armées impériales et fut tué devant Buda assiégée en juillet 1686. Il avait testé à Luxembourg, devant le notaire Habbot, le 25 septembre 1684, en faveur de son frère, mais n'avait oublié ni sa demi-soeur Marguerite Gertrude de Bettenhoven, ni sa tante Marie-Jeanne de Bettenhoven qu'il remerciait ainsi de ses bienfaits. Ce testament fut ouvert le 31 août 1686 et réalisé devant le Magistrat d'Arlon le 2 août 1702 seulement. ¹³³⁾

Augustin Beyer, par contre, né le 10 septembre 1665 ¹³⁴⁾, après la mort de son père, était déjà enseigne réformé à la date du 6 mars 1687, ce qui porterait à croire que celle de son baptême ne doit pas être exacte. Quoi qu'il en soit, et vu le décès prématuré de son frère, c'est lui surtout qui dut entrer en conflit avec sa mère et le second époux de celle-ci.

C'est le 23 septembre 1684 seulement que Charles-Albert de Bettenhoven passe transaction avec Jean-François et Augustin. Il fallut attendre janvier 1685 pour que fût établi un inventaire des meubles de la communauté qui avait existé entre Marie-Cécile et Jean-Antoine Beyer. ¹³⁵⁾

Cependant, Marie-Cécile vend encore au nom de ses deux fils divers biens leur appartenant à l'échevin Dominique Nothomb et à sa femme Marguerite Eyschen le 12 juillet 1686. ¹³⁶⁾ Le partage des meubles mentionnés plus haut n'aura lieu que le 17 août 1693, la mère en conservant le tiers et Augustin obtenant les deux tiers. ¹³⁷⁾

L'objet principal du litige était constitué par les biens situés à Lischert. Ils avaient appartenu à Jean-Georges d'Everlange, lieutenant de cavalerie réformé du régiment du Prince de Chimay et à son épouse Alexise Maschuré. Ceux-ci empruntèrent 700 florins de Luxembourg en hypothéquant leurs propriétés à Jean-Antoine Beyer et à Marie-Cécile Veyder le 28 septembre 1663. ¹³⁸⁾ Jean-Georges, devenu veuf, contracta une seconde alliance avec Anne-Marguerite